

	CLUB DE PLONGÉE DE GAP Adresse : Place Gavotte - 05000 Gap Mail : plongeerepublique05@gmail.com Site internet : www.clubplongeegap.fr Facebook : Club De Plongee Gap 05	Association affiliée à la  Sous le numéro : 33050144
---	--	---

FICHE D'INSCRIPTION 2025 - 2026

Séances : les jeudis de **18H00 à 21h00** (en période scolaire).

Joindre à cette fiche :

→ Le double du Certificat d'Absence de Contre-indication à la pratique des activités aquatiques à récupérer sur le site mentionné ci-dessus. (**garder l'original**). Le Certificat est valable 12 mois,

→ le règlement de votre cotisation (dont 48,50 € pour la licence Fédérale adulte)

- **90 €** pour les 14 / 16 ans,
- **100 €** pour les 16/18 ans et les couples,
- **120 €** pour les adultes,

→ un chèque de caution de **50 €** (non encaissé).

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... TELEPHONE :

E-MAIL : NIVEAU :

N° LICENCE : ALLERGIES :

Lafont Assurances : OUI ☐ NON ☐ Formule + tarif :
(loisir 1 : 24,20 € ; loisir 2 : 28,85 € ; loisir 3 : 49,45 € ...)

Mon adhésion au club de plongée de Gap m'engage à respecter le règlement intérieur affiché au club. La licence fédérale me couvre en responsabilité civile et je déclare avoir été informé de l'importance de souscrire des garanties complémentaires.

Fait à : le : Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (de 14 à 18 ans)

Je soussigné M ou Mme père, mère ou tuteur légal de l'enfant autorise celui-ci à participer à toutes les activités organisées par le club de plongée.

En outre, à l'issue de l'activité, j'autorise mon enfant à quitter le lieu de pratique même si je ne suis pas présent à ce moment-là.

Fait à : le :

SIGNATURE DU TUTEUR LÉGAL
« Lu et approuvé »

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigné(e),

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Autorise / N'autorise pas (*Barrer mention inutile*) l'association «Club de Plongée de GAP» à me photographier et me filmer dans le cadre des différentes activités que l'association organise.

Si autorisation : Les images pourront être exploitées et utilisées directement par le Club de Plongée de Gap sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extrait et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre du Club de Plongée de GAP qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Date et signature :

AUTORISATION PAR LE PARENT OU REPRESENTANT LEGAL SI MINEUR (E)

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Nom du représentant légal :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date et signature du parent ou représentant légal :

INFORMATIONS

- Les frais de dossiers afférents aux documents de certification (carte de niveau, Rifap...) d'un montant de 15 € restent à la charge de chaque plongeur.
- Nous vous conseillons vivement de vous renseigner auprès de votre compagnie d'assurance afin de vérifier la couverture personnelle des risques liés à la plongée. (La licence vous couvre en responsabilité civile). Tous les contrats ne prévoient pas cette activité. Vous pouvez souscrire un contrat, modifier le vôtre auprès de votre compagnie ou vous adresser à un cabinet spécialisé dans la couverture de cette activité tel que :
Le cabinet Laffont : <https://ffesm.lafont-assurances.com/>
Le DAN : www.daneurope.org / onglet / plongeur loisir, etc...
- Le programme prévisionnel des sorties sera envoyé par e-mail, pensez à vous inscrire au plus vite.
Il n'est pas fixe et est soumis aux aléas de la météo. Des sorties pourront se faire si vous le demandez alors n'hésitez pas. Chaque sortie ne sera validée qu'après un acompte.
- En cas de perte ou de détérioration de matériel, le CPG se réserve le droit de demander un dédommagement.

CHARTRE et RÈGLES de SÉCURITÉ DU PLONGEUR du CPG :

- J'accède au bassin uniquement par le pédiluve.
- Je me douche avant ma première immersion.
- Je me mets à l'eau qu'en présence d'un encadrant au bord du bassin.
- Je ne plonge pas sans avoir l'autorisation du DP (Directeur de Plongée).
- Je m'entraîne en apnée uniquement si je préviens le DP. (sinon l'apnée est interdite !!!).
- Je respecte le travail des autres.
- Je respecte les couloirs d'évolution d'un côté les plongeurs de l'autre les nageurs.
- J'emprunte du matériel club sur l'accord d'un responsable et uniquement dans le cadre des activités de l'association.
- Je rince et je range mon matériel, à son emplacement initial, après utilisation.
- Je respecte la fin des cours (sortie de l'eau à 20h 45 et sortie piscine à 21h00).
- L'accès au local compresseur et l'utilisation du compresseur est autorisée uniquement pour les personnes habilitées.
- Je profite au maximum du créneau piscine, le bassin est réservé aux nageurs et plongeurs, le « papotage » se fera hors de l'eau.

J'ai pris connaissance des informations et charte du plongeur

Nom : Prénom : Fait à : le : Signature :